

Produits retraités/recyclés

Objectif

Maîtriser les modalités de réincorporation des « produits » générés à différents stades de la fabrication ou dans le cadre de retour/reprise, dans le respect des exigences réglementaires ou zootechniques.

Que faut-il faire?

- Identifier les produits à recycler,
- Définir et formaliser les modalités de recyclage en tenant compte de la composition du produit pour déterminer le taux et les modalités d'incorporation lors du recyclage **[01-03]**,
- Prendre en compte les incompatibilités : interdire notamment tout recyclage de produits contenant des coccidiostatiques ou des médicaments vétérinaires non compatibles dans un autre produit **[01-03 ; 07-02]**,
- Exclure du recyclage les déchets de nettoyage et d'aspiration,
- Enregistrer toutes les opérations de recyclage et conserver ces enregistrements au moins 5 ans afin d'en permettre la traçabilité,
- Réaliser des contrôles supplémentaires sur les produits à retraiter/recycler : documentaires, sensoriels, granulométriques et/ou analytiques.

Par exemple

Produits susceptibles d'être recyclés :

- Recyclages internes (fines de tamisage, fins de lots, débuts de lots),
- Recyclages de produits conformes proches de leur date limite d'utilisation,
- Recyclages de produits et intrants « non conformes » hors produits concernés par une procédure de destruction ou susceptibles d'induire un problème sanitaire,
- Retours de produits,

Les choix matériels et organisationnels privilégieront les recyclages les plus faibles et les plus rapides possibles.

La prise d'échantillon du lot recyclé peut se faire au même titre qu'un intrant, en appliquant les mêmes consignes de contrôles.

Une fiche "recyclage" dédiée à l'enregistrement de ces opérations peut être créée.

Etapes principalement impactées par ces BP

Broyage

Dosage

Conditionnement

Chargement

Recyclage

Revision #5

Created 4 April 2022 10:11:16 by Cécile Bouveret

Updated 27 July 2023 08:03:05 by Celine Ravel